

Avant-propos

Virginie MESGUICH*

Lex Electronica, vol. 13 n°3 (Hiver / Winter 2009)

Actes du colloque international *La responsabilité sociale des entreprises et l'environnement*, organisé par le Centre de recherche en droit public (CRDP) à Montréal les 27 et 28 octobre 2008.

Les 27 et 28 octobre 2008 avait lieu le colloque *La responsabilité sociale des entreprises et l'environnement*.¹ Cette activité scientifique, qui a réuni quelques 30 spécialistes de différents horizons, s'était donnée pour défi de répondre à la question « Quels sont les enjeux auxquels font face les entreprises en matière de responsabilité environnementale ? » Le défi fut relevé avec brio si l'on tient compte de la forte participation et de la qualité des différentes présentations.

L'événement, organisé par le Centre de recherche en droit public se tenait à l'Université de Montréal. Il a réuni des collègues issus de milieux divers – universitaires, gens d'affaires, fonctionnaires et représentants de la société civile – permettant d'aborder les questions environnementales dans une perspective multidisciplinaire des plus enrichissantes.

Nous vous proposons, dans cette édition spéciale, de lire les présentations de plusieurs de nos conférenciers qui vous permettront de prendre la mesure des défis relevés (et à relever) en matière de responsabilité sociale des entreprises. Nous espérons que ces lectures vous apporteront satisfaction et contribueront à faciliter l'identification de solutions en la matière.

Dans le cadre du premier panel portant sur la responsabilité sociale des entreprises et la consommation éthique, Éric Darier², Directeur de Greenpeace Québec, a souligné la nécessité de produire des messages et des mesures claires de façon à encourager la responsabilité sociale.

Ces démarches obligent l'entreprise à se situer dans le discours démocratique. C'est ce que Pierre-Yves Néron³, chercheur post-doctoral à l'Université de Toronto a expliqué dans sa présentation concernant les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique plus connues sous le nom de poursuites-bâillons. Dans une première partie, l'auteur montre que le cas de ces poursuites particulières pose des questions fondamentales sur les modes de participation des entreprises au débat public. Dans une deuxième partie, M. Néron propose de réfléchir sur nos façons de conceptualiser et penser les responsabilités des entreprises.

* Responsable de la communication au CRDP et doctorante en droit, Université de Montréal.

¹ Le CRDP remercie le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs ; Loto Québec ; Alcan ; Ernst and Young ; Fasken Martineau ; Hydro Québec ; le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) et le Centre de développement de la recherche internationale en environnement (CEDRIE).

² Éric DARIER, « Responsabilité sociale des entreprises et la consommation éthique », publié dans ce numéro.

³ Pierre-Yves NÉRON, « Rendre des comptes : Comment situer l'entreprise dans le discours démocratique ? », publié dans ce numéro.

Bertrand du Marais⁴, conseiller d'État et professeur associé à l'Université de Paris X – Nanterre, a présenté un essai de comparaison et de prospective concernant les agences de notation extra-financière et financière, dans le cadre du panel intitulé *Vérification environnementale et rapport*, une analyse qui croise droit et économie.

Stéphane Rousseau⁵, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, nous invite à faire un parallèle entre responsabilité sociale et droit des sociétés. Il suggère de réformer ce droit, eu égard, d'une part, au titulaire de l'autorité décisionnelle et, d'autre part, aux normes de responsabilisation.

Puis, Jon B. Skjaereth⁶, professeur au Fridtjof Nansen Institute en Norvège, s'est penché sur la question des émissions de gaz à effet de serre. S'appuyant sur son ouvrage intitulé *EU Emissions Trading: Initiation, Decision-making and Implementation* (publié chez Ashgate), il présente la position de l'Union européenne et l'initiative prise par la Commission dans l'élaboration du premier système de traitement de ce type d'émissions à l'échelle internationale.

Enfin, Pierre Renaud⁷, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), a évoqué le futur de la *Loi québécoise sur la qualité de l'environnement* en nous présentant le plan d'action de développement durable proposé par le BAPE et le guide de formation des commissaires-enquêteurs.

Le CRDP remercie sincèrement nos conférenciers pour leur participation à ce colloque. Nous tenons également à saluer les organisateurs, le personnel du Centre et le Conseil scientifique.

Pour en connaître davantage, nous vous invitons à consulter le site Web du CRDP à l'adresse suivante : <http://www.crdp.umontreal.ca/fr/actualites/373.html>. Vous y retrouverez le programme de l'événement ainsi que les mini-entrevues auxquelles ont bien voulu se soumettre quelques uns de nos panelistes et enfin, notre album-photos créé pour l'occasion.

Bonne lecture !

⁴ Bertrand du MARAIS, « Agences de notation extra-financière et financière : essai de comparaison et de prospective », publié dans ce numéro.

⁵ Stéphane ROUSSEAU, « Responsabilité sociale et droit des sociétés : promesses et limites », publié dans ce numéro.

⁶ Jon B. SKJAERSETH, « The evolution and consequences of the EU Emissions Trading System (EU ETS) », publié dans ce numéro.

⁷ Pierre RENAUD, « Le futur de la Loi sur la qualité de l'environnement », publié dans ce numéro.